Société d'économie Mixte
« ASSAINISSEMENT DES EAUX DE TAHITI »
VAITAMA
BP 130 345 – 98 717 Punaauia
Tél : 40 50 94 50 – email : contact@vaitama.pf
Société d'Economie Mixte au capital de 178 070 000 F.CFP
R.C. N° 0086B - N° TAHITI : 545301 code APE 410Z

DEMANDE DE DEVERSEMENT ORDINAIRE AU RESEAU PUBLIC DE COLLECTE DES EAUX USEES

Je soussigné(e) (nom et prénoms) : .....
Tel : .....
Portable : .....
Email : .....

demeurant à :
Adresse géographique .....
Adresse postale .....
agissant en qualité de……

demande que:

☐ mon domicile ……. sis à ……..

☐ l'immeuble (logement collectif)…….sis à……
nombre d'appartement……

☐ le lotissement …… sis à……
nombre de lot individuel……

☐ le lotissement comprend des immeubles en plus des lots individuels, veuillez l'indiquer ci-dessous :
le lotissement ……..sis à ……
comprend :

	……. lots individuels
l'immeuble ……..	……... appartements
l'immeuble ……..	……... appartements
l'immeuble ……..	……... appartements

☐ autre …… sis à ……..

soit raccordé au réseau public d'assainissement collectif territorial à Punaauia.

Je m'engage à fournir les plans de récolement de mon installation. Ces derniers indiqueront le tracé, le diamètre, la pente de la canalisation ainsi que l'emplacement des regards ou d'autres dispositifs notamment de pré traitement.[1]
Je m'engage à mettre en place un compteur général d'eau de classe C.
Je m'engage à faire réaliser un contrôle de conformité dès que le raccordement sera effectif avant déversement des eaux usées.
Je m'engage, dès lors que la SEM VAITAMA m'aura confirmé par écrit la possibilité technique de raccorder mon installation au réseau public d'assainissement collectif, à m'acquitter de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur et par le règlement du service d'assainissement. En cas d'impossibilité technique de raccordement notifiée par écrit par la SEM VAITAMA, la PFAC n'est pas due pour les constructions, logements ou lots concernés.

[1] Ne concerne que les immeubles et les lotissements (logements collectifs)

Je m'engage à m'acquitter de la PFAC si le raccordement de ces constructions, logements ou lots devient ultérieurement possible et est réalisé, étant entendu qu'un refus ou un report du raccordement dû à la non-conformité ou à l'inachèvement de mes installations privées ne constitue pas une impossibilité de raccordement.
Je m'engage à me conformer en tous points au présent règlement du service d'assainissement dont je reconnais avoir reçu un exemplaire.

Fait à..…… le..…….
Signature à faire précéder de la mention « Lu et approuvé »

[1] Ne concerne que les immeubles et les lotissements (logements collectifs)